

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.070.789, un actif net de D : 17.033.898 et un bénéfice de la période de D : 203.982.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017

à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 avril 2026

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Not e	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	<u>9 349 614</u>	<u>7 482 328</u>	<u>9 570 345</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 625 940	6 763 240	8 859 344
Tires des Organismes de Placement Collectif		723 674	719 088	711 001
Placements monétaires et disponibilités		<u>7 448 076</u>	<u>7 473 045</u>	<u>4 778 450</u>
Placements monétaires	5	7 448 076	7 473 045	4 778 450
Créances d'exploitation	6	<u>273 099</u>	<u>73 152</u>	<u>2 684</u>
TOTAL ACTIF		<u>17 070 789</u>	<u>15 028 525</u>	<u>14 351 478</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	34 974	37 045	34 567
Autres créditeurs divers	8	1 916	1 628	1 955
TOTAL PASSIF		<u>36 891</u>	<u>38 673</u>	<u>36 523</u>
ACTIF NET				
Capital	9	15 982 144	13 953 635	13 592 654
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		848 430	849 368	110
Sommes distribuables de la période		203 325	186 849	722 191
ACTIF NET		<u>17 033 898</u>	<u>14 989 852</u>	<u>14 314 956</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>17 070 789</u>	<u>15 028 525</u>	<u>14 351 478</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	148 312	111 398	547 620
Revenus des obligations et valeurs assimilées		148 312	111 398	511 329
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	36 291
Revenus des placements monétaires	11	51 871	74 108	259 540
Revenus des prises en pensions	12	28 752	66 192	149 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		228 935	251 699	956 160
Charges de gestion des placements	13	(34 974)	(37 045)	(141 328)
REVENU NET DES PLACEMENTS		193 961	214 653	814 832
Autres charges	14	(4 498)	(4 721)	(18 048)
Contribution Sociale de Solidarité		(125)	-	(500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		189 338	209 932	796 284
Régularisation du résultat d'exploitation		13 987	(23 083)	(74 093)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		203 325	186 849	722 191
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(13 987)	23 083	74 093
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 956)	12 337	16 348
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		21 600	-	1 682
RESULTAT DE LA PERIODE		203 982	222 269	814 314

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>203 982</u>	<u>222 269</u>	<u>814 314</u>
Résultat d'exploitation	189 338	209 932	796 284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 956)	12 337	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 600	-	1 682
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(917 956)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 514 961</u>	<u>500 899</u>	<u>151 913</u>
Souscriptions			
- Capital	10 271 254	8 318 541	46 724 606
- Régularisation des sommes non distribuables	5 685	2 353	3 906
- Régularisation des sommes distribuables	611 926	545 930	2 357 160
Rachats			
- Capital	(7 897 705)	(7 823 356)	(46 596 859)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 387)	(3 723)	(4 511)
- Régularisation des sommes distribuables	(471 810)	(538 847)	(2 332 388)
- Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>2 718 943</u>	<u>723 167</u>	<u>48 271</u>
ACTIF NET			
En début de période	14 314 956	14 266 685	14 266 685
En fin de période	17 033 898	14 989 852	14 314 956
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	133 152	131 899	131 899
En fin de période	156 403	136 756	133 152
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>108.910</u>	<u>109.610</u>	<u>107.508</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1.30%</u>	<u>1.34%</u>	<u>5.14%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026, à D : 9.349.614 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			8 224 958	8 625 940	50.64%
Obligations des sociétés			4 535 008	4 743 434	27.85%
TNQK7QIECB533	AMEN B SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	256 385	1.51%
TNQXCLYWABG2	AMEN B SUB 2026-1 TV	2 500	250 000	250 245	1.47%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	120 000	120 994	0.71%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	300 000	313 642	1.84%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025_2	2 000	200 000	200 882	1.18%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	60 000	62 512	0.37%
TN0001300623	BTE 2011	500	15 000	15 105	0.09%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025_1 CA_TF	1 600	160 000	161 957	0.95%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025_1 CB TV	2 400	240 000	242 953	1.43%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	90 000	96 035	0.56%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	120 000	121 774	0.71%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	10 000	10 746	0.06%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	80 000	82 841	0.49%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	360 000	388 220	2.28%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	120 000	122 336	0.72%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	400 000	429 645	2.52%
TNMTWPZD31L4	TLF SUBORDONNE 2025	3 500	350 000	360 289	2.12%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	1 200 000	1 290 677	7.58%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	154 388	0.91%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	60 000	61 806	0.36%
Emprunt National			1 460 000	1 507 407	8.85%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 102	0.31%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	30 000	30 082	0.18%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	120 000	127 132	0.75%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	80 000	83 230	0.49%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	120 000	123 349	0.72%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	160 000	161 388	0.95%

TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	252 416	1.48%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	213 790	1.26%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	156 444	0.92%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	307 475	1.81%
Bons du trésor assimilables			2 229 950	2 375 098	13.94%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 328 287	7.80%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 046 811	6.15%
Titres des Organismes de Placement Collectif			683 340	723 674	4.25%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 418	370 095	384 699	2.26%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	3 081	313 245	338 975	1.99%
Total			8 908 298	9 349 614	54.89%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					54.77%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à D : 7.448.076 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
Dépôt à vue		2 440 347	2 490 238	14.62%
	Banque Nationale Agricole	2 440 347	2 490 238	14.62%
Certificat de dépôt		2 482 111	2 492 520	14.63%
TNTKO99NCLJ3	BTL au 05/05/2026 (70 jours) au taux de 7,93%	987 852	994 099	5.84%
TND45AVAJYN3	BNA au 06/04/2026 (30 jours) au taux de 6,49%	995 697	999 283	5.87%
TN208HNXKE14	BNA au 13/04/2026 (20 jours) au taux de 6,49%	498 563	499 138	2.93%
créances sur opérations de pensions livrées		1 650 000	1 653 111	9.70%
	Pension livrée ATB au 28/04/2026 (60 jours) au taux de 7,25%	150 000	150 997	0.89%
	Pension livrée ATB au 18/05/2026 (54 jours) au taux de 7,25%	1 500 000	1 502 115	8.82%
Comptes à termes		800 000	812 207	4.77%
	Compte à terme au 08/06/2026 (5 mois au taux de 8,49%)	800 000	812 207	4.77%
Total général		7 372 458	7 448 076	43.73%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			43.63%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2026 à D : 273.099, contre D : 73.152 au 31 mars 2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	273 002	73 072	2 580
Autres	96	80	104
Total	<u>273 099</u>	<u>73 152</u>	<u>2 684</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2026 à D : 34.974, contre D : 37.045 au 31 mars 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Maxula Bourse	23 368	24 752	23 096
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 964	7 376	6 883
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 642	4 917	4 588
Total	<u>34 974</u>	<u>37 045</u>	<u>34 567</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à D : 1.916, contre D : 1.628 au 31 mars 2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance du CMF	1 442	1 428	1 272
TCL	250	200	183
Contribution Sociale de Solidarité	225	-	500
Total	<u>1 916</u>	<u>1 628</u>	<u>1 955</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2025

Montant	13 592 654
Nombre de titres	133 152
Nombre d'actionnaires	655

Souscriptions réalisées

Montant	10 271 254
Nombre de titres émis	100 616
Nombre d'actionnaires nouveaux	63

Rachats effectués

Montant	(7 897 705)
Nombre de titres rachetés	(77 365)
Nombre d'actionnaires sortants	(38)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 956)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	21 600
Régularisation des sommes non distribuables	1 298

Capital au 31-03-2026

Montant	15 982 144
Nombre de titres	156 403
Nombre d'actionnaires	680

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2026 à D : 148.312, contre D : 111.398 à l'issue de la même période close le 31 mars 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	84 325	42 683	236 241
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	63 986	68 715	275 088
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	36 291
TOTAL	148 312	111 398	547 620

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2026 à D : 51.871, contre D : 74.108 à l'issue de la même période close le 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	5 981	6 787	26 510
Intérêts des certificats de dépôt	32 938	64 662	213 730
Intérêts des comptes à terme	12 952	2 660	19 300
TOTAL	51 871	74 108	259 540

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	28 752	66 192	149 000
TOTAL	28 752	66 192	149 000

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2026 à D : 34.974, contre D : 37.045 à l'issue de la même période close le 31 mars 2025, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01 au 31/03/2026</u>	<u>du 01/01 au 31/03/2025</u>	<u>Année 2025</u>
Commission de gestion	23 368	24 752	94 429
Commission de dépôt	6 964	7 376	28 140
Commission de distribution	4 642	4 917	18 760
Total	<u>34 974</u>	<u>37 045</u>	<u>141 328</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2026 à D : 4.498, contre D : 4.721 à l'issue de la même période close le 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/01 au 31/03/2026</u>	<u>du 01/01 au 31/03/2025</u>	<u>Année 2025</u>
Redevance du CMF	3 895	4 125	15 738
TCL	601	596	2 301
Autres	2	-	8
Total	<u>4 498</u>	<u>4 721</u>	<u>18 048</u>

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.